



Compte-rendu

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND

<p>Nombre de conseillers :</p> <p>✗ En exercice : 19</p> <p>✗ Présents : 16</p> <p>✗ Pouvoir(s) : 3</p> <p>Date de convocation :</p> <p>25 mars 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p>Présents : Mesdames Dominique UNI, Gwenaëlle GALINDO, Lysiane INARD, Isabelle JUHASZ, Aurélie SEURAT, Laure BOSSAN</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Patrick GIROUD, Jacques DUCROS, Fabrice GENOVESE, Michel MOTTUEL, Jean-Marc BOURGOGNE, Patrice BERTRAND, Pierre CHEVALLIER</p> <p>Ont donné procuration :</p> <p>Anthony PEREIRA a donné pouvoir Fabrice GENOVESE Fabienne FERRIER a donné pouvoir à Isabelle JUHASZ Muriel GAIFFIER a donné pouvoir à Michel MOTTUEL</p> <p>Membres absents :</p> <p>Membres absents excusés :</p> <p>Secrétaire de séance : Céline VEHIER (Secrétaire de mairie)</p>
--	--

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2022 est validé.

Mme le Maire souligne que le quorum est atteint.

Concernant l'ordre du jour, elle précise que les votes du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat 2021 du budget communal seront reportés à la prochaine séance. Elle ajoute à l'ordre du jour le vote d'une délibération portant sur la réalisation d'un emprunt.

1 – Budget ZEBULON

• **Compte administratif 2021**

Madame le maire de la commune, Dominique UNI, n'est pas présente au moment du vote.

Jean-Philippe GORON présente le compte administratif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				3 747.91€ €		3 747.91 €
Opérations de l'exercice			138 581.34 €	152 744.43 €	138 581.34 €	152 744.43 €
Totaux			138 581.34 €	156 492.34 €	138 581.34 €	156 492.34 €
Résultats de clôture				17 911.00 €		17 911.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de l'accueil de loisirs Zébulon.

• **Compte de gestion 2021**

Jean-Philippe GORON présente le compte de gestion de 2021 qui doit être l'exact reflet du compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat 2021**

Le Conseil Municipal, sur la présentation de Jean-Philippe GORON, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2021 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2021	17 911.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<u>17 911.00 €</u>

- **Budget primitif ZEBULON 2022 – Vote par chapitre**

Jean-Philippe GORON présente le budget primitif de l'Accueil de Loisirs Zébulon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte, au niveau du chapitre, le budget primitif 2022 de l'accueil de loisirs Zébulon, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
<u>Dépenses</u>	Voté
011 - Charges à caractère général	27 450.00 €
012 – Charges de personnel	128 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 461.00 €
TOTAUX	156 911.00 €
<u>Recettes</u>	Voté
002 – Excédent antérieur reporté	17 911.00 €
70 – Produits de service du domaine	50 000.00 €
74 – Dotations et participations	89 000.00 €
TOTAUX	156 911.00 €

2 – Budget Commune

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, présente la clôture provisoire du compte administratif 2021, qui sera confirmée dès la réception du compte de gestion définitif de la part du Comptable public.

Le compte de gestion, le compte administratif, et l'affectation du résultat 2021 seront soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Jean-Philippe GORON présente le budget primitif 2022, avec une reprise anticipée du résultat 2021.

Après en avoir délibéré, à 3 voix CONTRE et 16 voix POUR, le Conseil Municipal adopte, au niveau du chapitre, le budget primitif 2022 de la Commune, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
<u>Dépenses</u>	Voté
011 - Charges à caractère général	405 700.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	745 500.00 €
014 – Atténuation de produits	110 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	23 916.99 €
023 – Virement à la section d'investissement	225 000.00 €
042 – Dotations aux amortissements	0.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	238 000.00 €
66 - Charges financières	42 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	3 500.00 €
TOTAUX	1 793 616.99
<u>Recettes</u>	Voté
002 -Résultat antérieur reporté	463 116.99 €
013 – Atténuations de charges	10 000.00 €
042 – Travaux en régie	15 000.00 €
70 – Produits de service du domaine	266 500.00 €
73 – Impôts et taxes	750 000.00 €
74 – Dotations et participations	282 500.00 €
75 – Autres Produits de gestion courante	6 500.00 €
TOTAUX	1 793 616.99 €

INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses</u>	Voté
001 – Solde d'exécution n-1	278 518.66 €
040 – Travaux en régie	20 000.00 €
10 – Dotations, fonds de réserves, divers	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	107 000.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	10 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	164 300.00 €
23 - Immobilisations en cours	521 000.00 €
TOTAUX	1 100 818.66 €
<u>Recettes</u>	Voté
021 - Virement de la section de fonctionnement	225 000.00 €
040 - Amortissements	300.00 €
10 - Apports, dotations et réserves	372 518.66 €
13 - Subventions d'investissement	103 000.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	400 000.00 €
TOTAUX	1 100 818.66 €

Par ailleurs, il est décidé de constituer un groupe de travail afin de travailler à l'équilibre des charges de fonctionnement et des recettes de fonctionnement. Première réunion : le 10 mai 2022.

3 – Admission en non-valeur

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, explique que Monsieur le Trésorier de Saint-Marcellin nous propose d'admettre en non-valeur des créances non recouvrées malgré les diligences réglementaires engagées par ses soins pour en assurer le recouvrement.

Ces créances, portant les années 2016 et 2017, concernent des factures d'eau et d'assainissement pour un montant total de 620.91 euros.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

4 – Vote des taux d'imposition 2022

Jean-Philippe GORON explique que la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales a eu pour conséquence l'affectation aux communes de la part de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale.

Ainsi le taux de la TFPB communal voté en 2021 correspondait à la somme du taux voté par la commune en 2020 et du taux départemental 2020 (15.90%).

Il est proposé à l'assemblée la reconduction du taux 2021, comme suit :

Taxes	Taux année N – 1 (2021)	Taux année N (2022)
TH		
TFPB	30,89 %	30,89 %
TFPNB	46,47 %	46,47 %

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

5 – Réalisation d'un emprunt de 400 000 euros auprès du crédit mutuel Dauphiné Vivarais

Suite à la proposition de certains élus de contracter un emprunt supérieur à 400 000 € et après avoir entendu les raisons invoquées, le conseil décide à la majorité de s'en tenir à un emprunt de 400 000 €, comme prévu lors de la préparation budgétaire.

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement importants sur la commune, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000€ ainsi qu'il a été prévu au budget 2022.

Le conseil municipal prend connaissance des offres de financements reçues :

- ✕ Banque Postale
- ✕ Caisse d'Épargne Rhône-Alpes
- ✕ Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais
- ✕ Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais, comme suit :

- Montant du prêt : 400 000.00 €
- Durée du prêt : 15 ans
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15 mai 2022
- Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 0.75%**

○ Base de calcul des intérêts :	taux fixe % l'an – base 365 jours
○ Echéances d'amortissement et d'intérêts :	7 054.94 €
○ Total des intérêts	23 296.28 €
○ Périodicité :	trimestrielle
○ Remboursement anticipé :	indemnité de 5% du montant du capital remboursé
○ Commission :	500.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 16 voix POUR et 3 voix CONTRE, valide cette proposition de délibération.

6 – Informations diverses

○ **Point Travaux :**

SMVIC : les travaux de changement de conduite d'eau sur le quartier de la Gaucherie sont terminés. Les travaux sur le quartier des Amours vont débuter.

TE38 secteur Rossats : renforcement du réseau électrique et alimentation du Chateau d'eau. Les travaux de génie civil sont terminés, reste l'installation du poste en suspens jusqu'à septembre 2022.

Travaux du TE38 : le plan de financement pour l'extension du réseau secteur du Barret et le renforcement du réseau électrique sur le secteur de Pertuzou, a été validé. Pas d'incidence sur les finances de la commune.

Raccordement de la fibre : aucune date n'est avancée. Retard pris sur les travaux de câblage.

Piste cyclable : Rencontre avec Enedis pour envisager l'enfouissement du réseau, le long de la RD 518, en parallèle des travaux de réalisation de la piste cyclable. Aucune plus-value car cela générerait encore plus de poteaux qu'actuellement et un reste à charge pour la commune.

Pour l'enfouissement du réseau dans la partie agglomération : prévoir d'interroger TE38.

Commission travaux : 19/04 à 19h (RDV sur le terrain Lotissement Les Frênes)

○ **Projets mobilité douce :**

Commission Mobilité : le jeudi 31/03 rencontre avec les propriétaires impactés par le projet de piste cyclable pour présentation de l'avant-projet et préparer les acquisitions foncières (19 propriétaires).

La commune de Saint- Marcellin délibère ce mardi 29/03 sur le plan de financement du projet commun de piste cyclable.

Il a été proposé que la commune de Saint-Marcellin porte la maîtrise d'ouvrage de AAP DREAL qui demande un porteur unique, qui inclut aussi l'aménagement de l'avenue de Saint-Vérand (liaison avec le collège/lycée sur la commune de Saint-Marcellin).

Concernant le projet d'aménagement du parking de l'école, la consultation des entreprises est prévue mi-avril pour une remise des offres le 03 mai pour pouvoir démarrer les travaux avant le 1er juin (délai de rigueur par rapport au dossier de subvention « Plan écoles » du CD 38).

○ **Refonte de la plateforme web intercommunale**

Michel MOTTUEL informe que, dans le cadre de la refonte de la plateforme web intercommunale qui héberge le site internet de la commune ainsi que celui de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, il participera au groupe de travail. Laure BOSSAN donne son accord de principe pour apporter son appui sur les questions de graphisme.

Prochain CM le 12/04

Fin de séance : 22h15